

# La Haute-Saône Solidaire !

Le journal mensuel à parution irrégulière de la section

## L'Edito ...

Après une période de repos estivale bien méritée, l'heure de la rentrée a sonné, l'heure de reprendre le chemin de la lutte pour défendre nos droits et nos conquêtes sociales, à commencer par le combat au sujet de la rémunération...

Le pouvoir d'achat des fonctionnaires a fondu comme neige au soleil depuis 20 ans, et la situation est encore aggravée depuis deux ans par l'inflation galopante...

La valeur du point d'indice a augmenté de 1,5 % au 1er juillet dernier, le faisant généreusement passer de 4,85 à 4,92 € ! Une revalorisation salariale qui vaut des clopinettes !

L'insuffisance des mesures annoncées n'est qu'une marque supplémentaire du mépris du Gouvernement envers les Agents publics. L'absence de reconnaissance des personnels de la DGFIP en matière de rémunération n'a que trop duré, quand, par ailleurs, les schémas d'emplois successifs ont dégagé en cumul 3 milliards d'économies de masse salariale depuis 2011 au prix d'une charge de travail accrue et de restructurations difficiles et pénalisantes en termes de carrière.

Pour une large majorité d'agents, leur mission a été dévalorisée et ils doivent se contenter de clopinettes ! Des marges de manœuvre existent !! Elles doivent être mises à profit pour qu'une reconnaissance pérenne pour tous soit enfin apparente en bas à droite de la fiche de paie...

Des négociations sont en cours, faisant suite à l'accord relatif à la reconnaissance de l'engagement des personnels qui portait l'engagement de procéder à un état des lieux du régime indemnitaire de la DGFIP pouvant aboutir à une négociation sur son évolution. La paupérisation des Fonctionnaires est une réalité. À nous de nous faire entendre pour réclamer notre dû, car le compte n'y est toujours pas !

**SIGNONS TOUS LA PÉTITION "EXIGEONS NOTRE DÛ ! NOUS SOMMES LA DGFIP" !**

## Sommaire

- P. 1 L'Edito – Le chiffre du mois
- P. 2-4 Dossier Rémunération
- P. 5 Quelques brèves
- P. 6-7 Les nouvelles du 70
- P. 7 Le saviez-vous ?
- P. 8 Annuaire



↑ CARBURANTS, GAZ, LOYERS,  
NOURRITURE, TRANSPORTS,  
SALAIRES DES GRANDS PATRONS,  
PROFITS DES ACTIONNAIRES

**TOUT AUGMENTE  
SAUF NOS  
SALAIRES**

7 1 2 6  
0 5 3  
8 9 4

Le chiffre du mois est individuel. Comparez vos bulletin de paie de juin et de juillet dernier : de combien avez-vous été augmenté ?

## UNE REVALORISATION QUI RIME AVEC "SMICARDISATION"

### Petit rappel des mesures annoncées en juin à la Fonction Publique

1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet ! Voilà l'aumône qui nous est faite quant à la revalorisation du point d'indice ! Cette augmentation est largement insuffisante au regard du contexte actuel.

5 points pour tous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024... soit 24,61 € bruts ! Ça ne paiera pas un panier de courses...

La prime pouvoir d'achat de 300 à 800€ est dégressive et soumise à condition de revenus... Peu en seront bénéficiaires !

1 à 9 points d'indice pour les échelons les plus bas : les grilles indiciaires ont évolué pour faire la course au SMIC ! Le tassement des grilles s'accroît, ce qui conduit de plus en plus d'Agents à se retrouver payés au niveau du SMIC ou à peine au-dessus. Cela réduit le différentiel salarial lié à l'ancienneté !

Le prix de rachat des jours CET et les frais de mission sont améliorés.

Le remboursement du forfait pour l'utilisation des transports collectifs à compter de septembre a évolué de 50 % à 75 % de son coût, mais cela ne concerne que peu d'Agents dans notre département très mal desservi !

**Ce ne sont que des mesurètes, bien loin d'être suffisantes !**



Les Organisations Syndicales ont revendiqué une révision de cette copie qui ne couvre en rien l'inflation à près de 10 %, ni le gel du point d'indice pendant une décennie.

Décidément les années se suivent et se ressemblent, puisque la GIPA (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat) est reconduite, preuve que la revalorisation est insuffisante et que nos rémunérations stagnent !

Ces annonces ne sont en rien à la hauteur des enjeux de la période et des attentes des Agents Publics. Il ne faut pas s'étonner que la fonction publique rencontre un problème d'attractivité !

**GIPA : késako ?** C'est une prime individuelle qui repose sur la comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenu par l'agent sur une période de référence de 4 ans et celle de l'indice des prix à la consommation hors tabac et en moyenne annuelle (l'inflation) sur la même période. Si le TIB effectivement perçu par l'agent au terme de la période de référence a évolué moins vite que l'inflation, un montant indemnitaire de GIPA équivalent à la perte de pouvoir d'achat ainsi constatée est versé à l'agent.

Mise en place en 2008, la GIPA doit compenser les faibles augmentations de la valeur du point d'indice...

Le gouvernement a reconduit la GIPA en 2023... pour la 16<sup>ème</sup> année consécutive !

**La GIPA : une preuve supplémentaire de la politique d'appauvrissement des Fonctionnaires !**

### RÉMUNÉRATION AU MÉRITE : C'EST DANS L'AIR DU TEMPS !

Début septembre, Stanislas Guérini, Ministre de la Fonction Publique, a annoncé une future loi témoignant notamment d'une volonté d'introduire plus d'intéressement et de rémunération au mérite.

Cela peut paraître séduisant. Alors qu'on nous demande d'en faire toujours plus, comment ne pas vouloir que son engagement professionnel, ses compétences soient enfin reconnues et récompensées ?

Mais est-ce bien cela, la rémunération au mérite ? Ce dispositif pose la question de l'évaluation du travail effectué qui ne peut être mesuré scientifiquement. Elle repose donc sur une appréciation subjective du chef de service qui pourra faire la part belle au rendement plutôt qu'à la qualité, à l'acceptation des réformes plutôt qu'à une réflexion sur le travail, à la docilité plutôt qu'à la défense du service public rendu...

Et quid des aléas de la vie qui peuvent impacter la performance au travail ? Les personnes confrontées à des problèmes familiaux, malades ou atteintes d'un handicap risquent au surplus de subir des baisses de rémunération et financer ainsi la prime de collègues dont ils partagent le bureau. Et que toucheront les femmes enceintes, les temps partiels, ceux qui ont des contraintes familiales fortes, ceux qui mutent et changent de métier, volontairement ou en raison des suppressions de postes ? Les sources d'iniquité, et donc de frustration et de démotivation sont nombreuses.

Rappelons qu'initialement, notre rémunération, détachée des contingences et aléas politiques, dégagée d'une "méritocratie" individuelle, était pensée comme une garantie de neutralité vis-à-vis des usagers et reposait sur l'idée d'une recherche collective de l'intérêt général qui fonde la notion même de service public !

**SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES refuse tout dispositif de rémunération au mérite.**



## NÉGOCIATION OUVERTE SUR LA "RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL DES AGENTS DE LA DGFIP"

Les Organisations Syndicales représentatives de la DGFIP ont signé en octobre 2021 un accord relatif à la reconnaissance de l'engagement des Personnels. Celui-ci prévoyait la mise en place d'un comité de suivi et portait l'engagement de procéder à un état des lieux du régime indemnitaire de la DGFIP pouvant éventuellement aboutir à une négociation sur son évolution.

**Le 12 septembre dernier, des négociations se sont ouvertes à la DGFIP pour faire évoluer le régime indemnitaire, augmenter le volume des promotions et améliorer le cadre de vie.**

### 1<sup>er</sup> volet

**La négociation concernant le volume des promotions est désormais achevée.**

Les Organisations Syndicales représentatives de la DGFIP ont obtenu un abondement pour 2024 et 2025 de **400 promotions inter-catégorielles supplémentaires** sur chacune des deux années réparties de la manière suivante :

	<b>130 promotions supplémentaires de C en B</b>		<b>70 promotions supplémentaires de B en A</b>
	65 au titre du concours interne spécial		45 au titre de l'examen professionnel
	65 pour la liste d'aptitude		25 au titre de la liste d'aptitude

Concernant les **promotions intra-catégorielles**, l'ensemble des promotions budgétairement autorisées sont déjà réalisées par la DGFIP pour les catégories C et B : le Directeur Général s'est alors engagé à porter auprès du Secrétariat Général la demande légitime des Syndicats de relèvement des taux de promotions pour ces 2 grades. Et pour la catégorie A, les négociations ont permis d'obtenir +40 Idiv CN, +40 IP, + 8 AFiPA.

Fortes des avancées obtenues entre l'ouverture du cycle de discussions et la fin des travaux sur le volet "promotions", **les Organisations Syndicales représentatives de la DGFIP ont fait le choix de signer ce volet significatif bien qu'insuffisant !**

**L'accord sur le volet promotion n'est qu'une étape et le cycle des négociations n'est pas terminé.**

### 2<sup>ème</sup> volet

**La négociation concernant le régime indemnitaire est en cours** : lors d'une réunion ayant eu lieu le 19 octobre dernier, la DG a proposé l'attribution d'une prime ponctuelle, versée aux seuls Personnels ayant subi les dysfonctionnements de GMBI, soit environ 20 000 Agents...

**Le Directeur général fait donc le choix d'exclure 74 000 Agents !**

L'Intersyndicale a refusé ce principe de division du collectif DGFIP, proposant une prime socle pour tous avec éventuellement un abondement particulier "GMBI" : la DG a refusé, elle a choisi d'ignorer l'écrasante majorité des Agents de la DGFIP !

**Après avoir signé le volet "promotions", l'Intersyndicale a rejeté cette prime "one shot".**



**Pour toutes les Organisations Syndicales c'est : NON !**  
**NON à la gestion par l'exclusion d'un collectif de 94 000 Agents !**

OUI le fiasco GMBI a fait subir une surcharge de travail aux Personnels des SIP, des Services des Impôts Fonciers, des Centres de Contacts, des SIE, des Services informatiques, et bien au-delà

OUI l'ensemble des Services subit dans son quotidien des dysfonctionnements informatiques

OUI l'ensemble des Services subit des charges accrues dues à des manques de personnels

OUI l'ensemble des Services connaît des restructurations incessantes



Parce que l'ensemble des Personnels sont et font la DGFIP au quotidien, une prime collective pour tous, relative à l'activité de l'année 2023, prend tout son sens !

Malgré l'opposition des Organisations Syndicales, la DG a annoncé l'octroi d'une prime exceptionnelle de 500 euros aux seuls Agents impactés, selon elle, par GMBI !

**Cette prime divise, fracture notre collectif et ignore les autres galères rencontrées par tous !**



**PLATEFORME REVENDICATIVE****DES SYNDICATS REPRÉSENTATIFS DE LA DGFIP PARTICIPANTS AUX NÉGOCIATIONS**

(SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES/CGT FINANCES PUBLIQUES/FO DGFIP/ALLIANCE CFDT/CFTC FINANCES PUBLIQUES)

- ◆ La revalorisation à 200 € mensuels de l'Indemnité Mensuelle de Technicité (IMT)
- ◆ La revalorisation de la valeur du point ACF (Allocations complémentaires de fonction)
- ◆ L'attribution de 40 points d'ACF pour l'ensemble des Personnels
- ◆ La revalorisation de la prime de rendement
- ◆ La revalorisation à 50€ mensuels
- ◆ Le dé plafonnement de l'allocation journalière forfaitaire de télétravail
- ◆ La revalorisation des remboursements de frais de déplacement, frais de scolarité
- ◆ L'adaptation des ACF responsabilité particulière, sujétions particulières ou expertise et encadrement
- ◆ Le refus de tout dispositif de rémunération au mérite y compris pour les cadres intermédiaires



Cette plateforme est légitime et réaliste, elle doit être entendue par la Direction Générale.

**Pour SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES, il est temps d'« exiger notre dû » !**

De l'argent, il y en a, mais il est confisqué par une minorité : en 2021, la rémunération moyenne des patrons du CAC40 s'est établie à 7,9 millions d'euros annuel... Les fins de mois ne sont pas difficiles pour tout le monde !

**CALCUL PERTE DE POUVOIR D'ACHAT**

Avez-vous déjà utilisé la **CALCULETTE** qui permet de constater les pertes subies par chacun depuis des années ?

Vous la trouverez sur le site de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES :

[https://solidairesfinancespubliques.org/pages/calculletteindiciaire/calcullette\\_dgfip.html](https://solidairesfinancespubliques.org/pages/calculletteindiciaire/calcullette_dgfip.html)



*Et vous, qu'en pensez-vous ? Estimez-vous être suffisamment bien rémunéré ?*

*Qu'êtes-vous prêts à faire pour obtenir une meilleure rémunération ?*

**ENSEMBLE, NOUS SOMMES PLUS FORTS**

L'appel de l'Intersyndicale interprofessionnelle à une journée de grève et de manifestations pour la revalorisation des salaires, des retraites et des minima sociaux le 13 octobre dernier aurait pu conduire à donner du poids aux Représentants syndicaux lors des négociations... mais ce n'est pas avec 9,23 % de grévistes à la DGFIP et 10,40 % en Haute-Saône que l'on peut mettre la pression !

Si nous ne construisons pas un rapport de force, nous ne recevons encore que des clopinettes ...

Les Organisations Syndicales invitent les Personnels à exprimer leur désaccord sur la non-attribution d'une prime pour tous et à exiger une amélioration pérenne significative du régime indemnitaire au bénéfice de l'ensemble des Agents **en signant massivement la pétition actuellement disponible dans les Services !**

**RIEN NE POURRA ÊTRE OBTENU SANS VOUS !**



**À lire...**

**URGENCE SALARIALE À LA DGFIP**

Si le sujet de la rémunération vous intéresse, vous pouvez lire le 4 pages de SOLIDAIRES Finances Publiques sur la rémunération : <https://solidairesfinancespubliques.org/component/edocman/3870-4-pages-exigeons-notre-du-urgence-salariale-a-la-dgfip-2/download.html>

Il explique pourquoi **il est temps d'exiger notre dû !**

**Oui, il y a urgence salariale à la DGFIP !**

## Quelques brèves ...

### **FACTURATION ÉLECTRONIQUE: UN REPORT QUI POSE QUESTIONS...**

C'est en plein été et dans un communiqué de presse laconique que la DGFIP annonce le report de la mise en place de la facturation électronique, afin de donner le temps nécessaire à la réussite de cette réforme structurante de l'économie...

Présentée comme un projet majeur pour la numérisation de l'État, la facturation électronique semble présenter des aléas suffisamment importants de nature à différer sa mise en place.

Pour mémoire, les entreprises assujetties à la TVA en France devaient transmettre leurs factures de manière électronique à compter du 1er juillet 2024, ainsi que leurs données de facturation, par le biais de plateformes privées ou directement au portail public de facturation.

Au regard de déconvenues récentes, la DGFIP souhaite peut-être s'assurer de la faisabilité de sa réforme et poursuivre sereinement ses travaux ? En l'absence d'explications claires, tous les doutes sont permis.

Rappelons tout de même que dans le plan de lutte contre la fraude, exposé au printemps dernier par Gabriel Attal, alors Ministre délégué des Comptes Publics, la facturation électronique était présentée comme un dispositif déterminant pour le contrôle fiscal ! Alors que la fraude à la TVA est estimée à 20 milliards d'euros par l'INSEE, le dossier de presse du ministre précisait que la mise en place de la facturation électronique représenterait 3 milliards d'euros de recettes supplémentaires...

**A lui seul, ce dispositif ne peut résoudre toutes les problématiques liées à la facturation, ni celles liées à la fraude à la TVA et encore moins analyser les mentions et données portées sur les factures !**

\*\*\*\*\*

### **FIN DU TRAITEMENT DES CHÈQUES À LA DGFIP**

Depuis le 28 août dernier, les Services de Traitement des Chèques (STC) et les Centres d'Encaissement (CE) de Lille et de Créteil sont fermés et leur activité est déléguée à un prestataire privé. Ne demeure au sein de la DGFIP que le Centre d'Encaissement de Rennes qui devra traiter les plis dits imparfaits.

Les STC traitaient tous les chèques encaissés par les clients de la DGFIP (partenaires institutionnels, « déposants au Trésor »). Les CE traitaient de manière industrielle les titres normés adressés par un usager de la DGFIP.

La DGFIP se veut-elle ironique en appelant ce superbe projet Mach23 (marché des chèques 2023) ?!

Fallait-il vraiment externaliser plus vite que son ombre ?

Face à l'utilisation du chèque en baisse au profit des moyens de paiement dématérialisés, la DGFIP veut s'adapter. Mais adaptation ne veut pas forcément dire externalisation : pour SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES, une solution interne aurait dû s'imposer. D'autant que le choix du privé ne signifie pas forcément gains financiers. Au vu de la décroissance continue du nombre de chèques à traiter, les vérités coût/rendement étant les mêmes pour tous, le coût par unité ne pourra qu'augmenter et les économies espérées par la DGFIP ne seront pas celles attendues. Cette réalité a déjà été constatée avec le contrat de La Poste concernant le marché des transferts de fonds en espèces.

N'oublions pas que le traitement des chèques faisait partie, il n'y a pas si longtemps, des missions ordinaires des Trésoreries ou des Recettes des Impôts. L'externalisation suit celle du numéraire chez les buralistes. Et bien des missions qui se voient aujourd'hui industrialisées sous couvert de meilleurs rendements pourront plus facilement, à terme, sortir de la DGFIP.

**Pour SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES, toutes les missions de la DGFIP doivent être exécutées par la DGFIP avec son personnel.**





# Les nouvelles du 70

## VISITE DU DG EN HAUTE-SAÔNE : RENCONTRE AVEC LES OS

A l'occasion de sa visite en Haute-Saône, le Directeur Général de la DGFIP a souhaité rencontrer les Représentants des Personnels le vendredi 29 septembre 2023 à 16h15, entre la visite du Service de la Trésorerie Hospitalière et sa rencontre avec l'équipe "attractivité" de Haute-Saône.

La durée prévisionnelle de la réunion était de 30 minutes, mais elle s'est prolongée jusqu'à 17 h 05 !

Les Co-Secrétaires de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 70 se sont rendues à l'invitation, plus dans l'optique de dénoncer les difficultés éprouvées par les Agents du Département que pour entendre les réponses démagogiques du Directeur...

Elles ont lu une lettre que vous trouverez sur le site de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 70 (ainsi que le compte-rendu de la rencontre) et le DG est revenu sur plusieurs points. Elles s'attendaient plutôt à du déni, voire du mépris.

Elles ont finalement été surprises par le ton enjoué du Directeur qui a même reconnu des erreurs au sujet de GMBI !

**Mais ne soyons pas dupes : le DG a écouté, mais n'a pas vraiment entendu...**



## CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DES CONTRACTUELS : TROISIÈME VAGUE 2023

La Direction générale a lancé une nouvelle vague pour recruter 308 contractuels qui seront accueillis au plus tard le 31 décembre 2023.



La Haute-Saône a été autorisée à recruter **3 B**.

La Direction a choisi d'en positionner **1 au SIP de Vesoul** et **2 au SIP de Lure**.

Pour SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES la lutte contre le principe du recrutement par contractualisation s'inscrit à la fois dans la défense des missions de Service Public, du statut et des emplois de fonctionnaires. Mais elle doit, cependant bien évidemment s'accompagner d'une défense des droits des Personnels recrutés selon ces modalités. **Pour résorber la précarité des contractuels, l'objectif doit être l'intégration dans un corps des fonctionnaires.**

## AFFECTATION DES CONTRÔLEURS STAGIAIRES

Le mouvement de première affectation des contrôleurs stagiaires - promotion 2023/2024 - a été publié le 26 septembre 2023 : **1 Contrôleur** a été affecté directement sur le futur **Centre de Contact** de Vesoul (suite à sa demande) et **11 Contrôleurs** ont obtenu la **Haute-Saône**... mais 3 ont déjà renoncé au concours ! Rien d'étonnant quand on sait que 2/3 d'entre eux ont été affectés d'office dans notre département !

Ils ont ensuite rédigé des fiches de vœux pour obtenir leur service de 1ère affectation qu'ils rejoindront en avril 2024 pour effectuer leur stage probatoire et pour lequel ils seront affectés au 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Classés selon leur rang de concours, la Direction les a positionnés sur le 1er Service demandé pour lequel il existait un poste vacant. Les Services élus sont :

**SIE** (2 Contrôleurs)

**SIP Lure** (1 Contrôleur)

**SDIF** (2 Contrôleurs)

**SIP Vesoul** (2 Contrôleurs)

**SGC Gray** (1 Contrôleur)

À noter que 2 Contrôleurs n'ont pas pu obtenir le SIP Lure pour lequel 2 postes avaient auparavant été fléchés pour un recrutement contractuel !

**Pour résumer : on affecte d'abord les contractuels, puis les fonctionnaires stagiaires, et enfin les fonctionnaires titulaires auront les miettes...**



## AFFECTATION DES INSPECTEURS STAGIAIRES

Concernant les inspecteurs, l'appel à candidature pour le futur Centre de Contact de Vesoul n'a pas encore été lancé.

Le pré-positionnement sur une Direction au sein de laquelle les Inspecteurs stagiaires - promotion 2023/2024 - vont accomplir leur formation pratique probatoire puis être affectés au 1<sup>er</sup> septembre 2024 a été publié le 26 octobre dernier.

Contre toute attente, 5 Inspecteurs ont obtenu la Haute-Saône alors que l'on compte déjà 46 A (42 titulaires et 4 contractuels) pour 46 postes ! Bien entendu, on ne va pas s'en plaindre, mais on aimerait bien également compter un tel surnombre de B et de C... on peut toujours rêver !

Les Inspecteurs ont jusqu'au 8 novembre pour effectuer leurs demandes de vœux ... et la Direction les affectera ensuite dans les Services selon leur rang de classement.

À noter que, malgré le surnombre de A, 2 postes demeurent vacants (CDL Gray et EDR) pour cause de surnombre dans 2 autres Services (SGC Vesoul et SPFE) !

### LISTES D'APTITUDE



**de B en A** 3 candidats mais 0 potentialité  
(la Direction a fait une demande pour en obtenir une)

**de C en B** 13 candidats pour 2 potentialités : exceptionnel !  
(en général, nous avons 0 ou 1 potentialité)

Les noms des heureux élus seront publiés prochainement.

### TABLEAUX D'AVANCEMENT

Ils seront publiés  
prochainement sur  
Ulysse 70.

## SANTÉ AU TRAVAIL



L'infirmière promise fin 2022 vient d'être embauchée ! Elle suppléera le médecin de prévention qui s'occupe des Agents des Finances des 4 départements de Franche-Comté depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Les visites médicales quinquennales ont repris, après une période de suspension pour cause de COVID. Celles-ci pourront désormais être effectuées par l'infirmière formée à cet effet.

## Le saviez-vous ?



### NOUVEAU DISPOSITIF DE RETRAITE PROGRESSIVE

Le nouveau dispositif de retraite progressive est applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre dans les trois versants de la Fonction Publique. Celui-ci permet de percevoir une partie de la retraite tout en continuant à exercer l'activité professionnelle à temps partiel. **C'est une avancée !**

**Cependant, cela ne pourra en aucun cas compenser le recul de l'âge d'ouverture des droits à la retraite ni l'allongement de la durée de cotisation subis à cause de la réforme des retraites...**

### La Retraite Progressive : Nouvelle Rubrique du GPA pour les Adhérents

La mise en œuvre de la retraite progressive suscite beaucoup d'interrogations. Aussi, SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES met à disposition de ses Adhérents une nouvelle rubrique dans son Guide Pratique de l'Agent (GPA) sur les principes et conditions de mise en œuvre de la retraite progressive, ainsi que des informations sur les modalités pratiques pour y accéder et enfin des éléments sur le calcul de la rémunération durant cette période et à l'issue.

## BUREAU DE SECTION

Béatrice BOULANGER, Co-Secrétaire, Trésorière

Isabelle COMTE

Christine JOSEPH

Corinne MULENET, Co-Secrétaire

Audrey JOSSET

Lucie DRUET

Emmanuel SAILLARD

Didier MICHAUD

Carole VALDAN

Jean-Luc MOUGEOT

Karine SCHWAB

## REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

### Comité Social d'Administration Locale CSAL

Titulaires : Corinne MULENET et Lucie DRUET

Suppléantes : Béatrice BOULANGER et Karine SCHWAB

### Comité Social d'Administration Locale – Formation Spécialisés CSAL-FS

Titulaires : Karine SCHWAB et Corinne MULENET

Suppléants : Emmanuel SAILLARD et Béatrice BOULANGER

### Conseil Départemental de l'Action Sociale CDAS

Titulaire : Isabelle COMTE

Suppléante : Béatrice BOULANGER

## CORRESPONDANTS LOCAUX

**GRAY** Audrey JOSSET

**VESOUL 8 place Renet**

Jean-Luc MOUGEOT

**LURE** Isabelle COMTE


**VESOUL 9 place du 11ème Chasseurs**

Didier MICHAUD

**TEHHS** Lucie DRUET

**VESOUL 14 place du 11ème Chasseurs**

Béatrice BOULANGER

SECTION :	<b>Bulletin d'adhésion 2023</b> Coupon à remettre à ton correspondant accompagné du règlement	
IDENTIFIANTS : N° DGFIP (6 chiffres) : _____ N° ANAIS (10 chiffres) : _____		
NOM d'usage : _____ Prénom : _____ NOM de naissance : _____ Date de naissance : _____		
Cadre : _____	Grade : _____	Echelon : _____
Date de prise de rang : _____		
<i>Informations professionnelles</i> Service : _____ Site : _____ Temps partiel : _____ @ _____ Tel. _____ <small>Ces informations sont obligatoires</small>	<i>Informations personnelles</i> Adresse personnelle : _____ @ _____ Tel. _____ <small>Ces informations sont facultatives, tu pourras les modifier dans ton profil sur <a href="https://solidairesfinancespubliques.org">solidairesfinancespubliques.org</a></small>	
MONTANT DE LA COTISATION :		
<b>Solidaires Finances Publiques</b> Boîte 24 – 80 rue de Montreuil 75011 Paris – Tel. 01.89.16.48.49 <a href="mailto:contact@solidairesfinancespubliques.org">contact@solidairesfinancespubliques.org</a> <a href="https://solidairesfinancespubliques.org">solidairesfinancespubliques.org</a>		



Écrivez-nous à [solidairesfinancespubliques.ddfip70@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques.ddfip70@dgfip.finances.gouv.fr)

Rendez-vous sur notre site local <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/700/>